

FLASH SPECIAL COVID-19 n°25

29 avril 2020 - Les dernières informations

L'URIOPSS et l'UNIOPSS vous informent
COVID-19 >>> www.uriopss-bfc.fr

Nous sommes à votre écoute pour faire remonter vos questionnements, vos difficultés :
Recueil de vos préoccupations >>> Questionnaire

NOUS CONTACTER

Catherine SERRE, Directrice régionale

c.serre@uriopss-bfc.fr - 06 23 07 40 76 (en cas d'urgence)

contact@uriopss-bfc.fr

REUNIONS ARS / FEDERATIONS DU 29 AVRIL 2020

Deux réunions ARS / fédérations se sont tenues aujourd'hui. Plusieurs points ont été abordés et notamment les questions de reprise d'activité. A ce stade, il ne s'agit pas d'un plan régional de déconfinement mais de premières réflexions.

A ce sujet **la question des matériels de protection** est toujours d'actualité. L'ARS nous demande de faire remonter immédiatement toute interpellation que vous pourriez recevoir de la part de l'inspection du travail et/ou de la médecine du travail qui viendrait en "conflit" (au-delà des préconisations) avec les recommandations du ministère de la santé.

Une seconde réunion concernant **la reprise et/ou l'augmentation de l'activité à domicile des personnes âgées**, notamment par les SAAD/SSIAD.

A ce titre pouvez-vous par retour de mail nous indiquer :

- > Si vous avez d'ores et déjà établi un plan de reprise d'activité?
- > Dans quel délai?
- > Dans quelles proportions?
- > Avez-vous repris contact avec vos clients/usagers?
- > Quelles sont selon vous les conditions de la reprise d'activité réussie? Les freins?

Vous remerciant par avance de vos contributions,
Restant à votre disposition, Bien cordialement
Catherine Serre

La première réunion téléphonique ARS / FEDERATIONS de ce jour portait sur :

- Matériel
- Interpellation inspection du travail et médecine du travail
- Equipement
- Test
- Déconfinement

- Accueils de jour, ESA, plateforme de répit, hébergement temporaire
- questions diverses
-

Matériel

Une commande de surblouse va être passée. Attention il ne s'agit pas de surblouse type réanimation mais surblouses en 3 parties. La commande passe par le CHU de Dijon pour le compte de l'ARS. Ces blouses auraient vocation à alimenter le secteur PA/PH et domicile et seraient distribuées via les Conseils Départementaux. La commande devrait arriver semaine prochaine pour un premier apport. La doctrine n'est pas encore arrêtée : approvisionnement, quantité qui arrivera réellement, répartition (Règle de trois par département)

Les fédérations se félicitent de cette initiative.

Une alerte est faite par les fédérations sur l'approvisionnement en gants.

LIRE LA SUITE

La deuxième réunion téléphonique portait sur la reprise d'activité à domicile des personnes âgées :

Déconfinement

Point de situation : Ralentissement important et logique de l'activité

Recentrage sur les actions prioritaires

Absence personnel

Souhait des familles

L'ARS observe que les activités reprennent notamment sur les SSIAD

Contexte sanitaire a changé.

Les intervenants à domicile après le 11 mai n'auront pas les mêmes modalités de reprise. Certaines structures n'ont peut-être pas toutes les données pour assurer cette montée en charge progressive.

Idee d'avoir des réunions à distance avec le CPIAS et les SAAD pour rappeler les modalités d'intervention à domicile (bien utiliser les équipements de protection) et permettre les questions pratico-pratiques avec les gestionnaires de structures.

Idee d'une webinaire, Visio conférence.... Pour accompagner les gestionnaires ...

LIRE LA SUITE

ENQUETE FLASH UNIOPSS-URIOPSS

Enquête Flash Uniopss-Uriopss : Covid-19 : quels surcoûts pour les structures privées non lucratives

Le réseau Uniopss-Uriopss lance [une enquête flash](#) sur les surcoûts que rencontrent les structures privées non lucratives face à la gestion de la crise sanitaire que nous traversons.

Cette enquête fait notamment suite à la demande des pouvoirs publics d'avoir une objectivation des surcoûts dans l'optique notamment d'avoir des financements spécifiques « Covid-19 ».

Notre enquête flash se veut macro-économique. Elle couvre tous les secteurs de solidarités. Nous invitons donc tous les ESSMS et plus généralement toutes les structures privées non lucratives à renseigner ce questionnaire afin d'avoir une visibilité globale de ces surcoûts.

La période de référence des remontées des surcoûts se fait du 1^{er} mars 2020 au 30 avril 2020 et les données seront anonymisées. La durée du questionnaire oscille entre 10 et 20 minutes.

L'enquête sera clôturée le 15 mai 2020.



LA CNSA LANCE UNE ENQUETE SUR L'ORGANISATION DE LA CONTINUTE DES ACCOMPAGNEMENTS DANS LES ESMS POUR PERSONNES HANDICAPEES

Alors que se prépare le déconfinement, les personnes handicapées et leurs d'aidants sont directement concernés par la crise sanitaire et le confinement. La CNSA lance aujourd'hui une enquête auprès des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour analyser l'organisation de la continuité de l'accompagnement et les coopérations mises en place dans les territoires.

Les établissements et services médico-sociaux ont jusqu'au **mercredi 6 mai** pour répondre à l'enquête.

Celle-ci a notamment pour objectif de mieux comprendre comment les ESMS ont adapté leurs modalités d'accompagnement et se sont organisés avec les autres acteurs du territoire pour poursuivre celui-ci dans les meilleures conditions.

Cette enquête, dont le nombre de questions est volontairement limité, est structurée en quatre parties :

- La première porte sur l'identification des établissements et services et sur leurs principales caractéristiques (région, département, autorisation, public accompagné, etc.)
- La seconde porte sur l'adaptation des modalités d'accompagnement pendant la crise
- La troisième porte sur l'évolution de l'activité et sur les ressources humaines
- La dernière concerne l'accès à l'information, les liens avec les autorités territoriales et la mise en place de coopérations dans les territoires pour apporter la réponse la plus complète possible aux besoins des personnes dans ce contexte

L'enquête a été élaborée par la CNSA et partagée avec les agences régionales de santé (ARS), l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et métropoles (ANDASS) et les principales fédérations du secteur du handicap pour coordonner et limiter les sollicitations.

Pour accéder à l'enquête en ligne : [ICI](#)

En cas de difficultés pour répondre à l'enquête, vous pouvez joindre l'équipe de la CNSA en écrivant à l'adresse suivante : questionnaire-esms-covid@cnsa.fr



Fiche aménagement des droits de visite

>> [ERRATUM] [Fiche informations et recommandations](#) sur les droits de visite précisée élaborée par la DGCS.

ACCES AUX DROITS ET SOINS ASSURANCE MALADIE



- Prolongation des titres de séjours
- PUMA et complémentaire Santé solidaire
- AME
- Soins urgents
- Dépistages
- Déconfinement et réouverture des guichets des CPAM
- Ij dérogatoire garde d'enfants – basculement en chômage partiel à partir du 1^{er} mai
- Téléconsultations / Télésoins / Télésuivis

Changement important concernant le basculement en chômage partiel au 1^{er} mai des salariés jusque-là en arrêt de travail pour garde d'enfants

>>> [Compte-rendu du 28 avril 2020](#)

INFOS BOURGOGNE FRANCHE COMTE



Un vaste plan de soutien aux associations

La Région a lancé un plan de soutien afin d'accompagner les associations fragilisées par les conséquences du Covid-19. Ce plan comporte trois volets et mobilise 5,6 millions d'euros supplémentaires. Un travail de concertation est en cours avec les Conseils départementaux, invités à rejoindre ce fonds de soutien au monde associatif.

[En savoir plus](#)

Aides et subventions sécurisées

Les subventions régionales échues entre le 19 mars et le 30 juin sont automatiquement prorogées. Les aides au fonctionnement 2020 sont maintenues, tout comme les subventions pour les manifestations qui ont dû être annulées. [Plus d'infos](#)

Des aides économiques spécifiques

En complément des mesures pour les employeurs privés, la Région finance des outils d'aide adaptés au secteur associatif : le contrat d'apport associatif et le fonds de garantie pour couvrir un prêt bancaire.

[Plus d'infos](#)

Un fonds de soutien exceptionnel

Un fonds de soutien exceptionnel susceptible d'intervenir en faveur d'associations à la pérennité directement menacée par les conséquences de la crise sanitaire est constitué. Il est crédité de 2,8 millions d'euros. [Plus d'infos](#)



Pour rappel, une page de notre site web, quotidiennement mise à jour, compile **les recommandations et informations régionales et nationales relatives au Covid-19** à destination du secteur associatif.

>>> **[ACCEDER A CES INFORMATIONS](#)** >>>

Retrouvez les trois dernières newsletters de l'URIOPSS BFC : « [NL Flash spécial COVID-19](#) »

- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n°24](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°23](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°22](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°21](#)

>>> [Abonnez-vous à la newsletter quotidienne de l'Uniopss](#) >>>
pour accéder aux dernières informations nationales et aux informations du Réseau

RETROUVER TOUTES CES INFORMATIONS SUR : www.uriopss-bfc.fr

SUIVEZ-NOUS



URIOPSS BFC

6 bis rue Pierre Curie - 21000 DIJON - 03 80 68 47 20 - contact@uriopss-bfc.fr - www.uriopss-bfc.fr